

DPAA/NK.D/RD/3/2/82.-1

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINIS-
TRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES AF-
FAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

du 23/09/82
ECRIET N° 12/171 /MEN.DGAS.DPAA.SP.P1.S3

portant promotion des fonctionnaires des cadres de la
catégorie A I, des Services Sociaux (Enseignement) au
titre de l'année 1981 de la République Populaire du
Congo.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

D.F.P.

D.D.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi N° 25-80 du 13.II.80 portant amendement de l'article 47 de
la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi N° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté N° 2087/FP/IC du 21.6.58 fixant le règlement sur la sol-
de des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret N° 62/130/RF du 9.5.62 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret N° 62/197 du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies
des cadres créées par la loi N° 15/62 portant statut général des fonction-
naires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret N° 62/198/FP du 5.9.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A I ;
(/u le décret N° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres
de l'Enseignement et les actes modificatifs subséquents ;
(/u le décret N° 65/170/FP-DE du 20.6.65 réglementant l'avancement
des fonctionnaires ;
(/u le décret N° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret N° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret N° 79/151/PCT/CC du 4.1.79 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret N° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements
des agents de l'Etat ;
(/u le décret N° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif N° 81/O16 du 26.1.81 au décret N° 80/644 du 28.
12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret N° 81/O17 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres
du Gouvernement ;
(/u le décret N° 12/171 /MEN.DGAS.DPAA.SP.P1 du 23 SEPT. 1982
portant inscription des fonctionnaires des cadres de l'Enseignement au
tableau d'avancement de l'année 1981. la catégorie A I, hiérarchie I de

ECRIET

.../...

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1981, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

AU 2EME ECHELON :

MR. : IEA Dénique, P/C du I.10.81 en Sec dans la Lékoumou.

AU 3EME ECHELON :

MRS. : KIKOUALI Edmond, P/C du I9.5.81 en Sec à Brazzaville
LIAKALOUZINZA Benoît, P/C du 30.9.81 en Sec à Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, LE 23 SEPTEMBRE 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE.

Antoine NDINGA - OBA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE.

Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES.

Bernard COMBO MANSIONA.-

Itihi Ossétounba LEKOUNDZOU.-

A MPILIATIONS :

MEN.....1	
DGAS.....1	TRESOR.....2
DPA.....2	DRE.....1
D.F.P.....6	INSTRUMENTS...2
D.B.....1	D/CENTRALES...1
D.C.F.....1	INVENTAIRES...3.
D/SOLDE...2	DOSSIERS.....3
JORPC.....2	D/COURRIER....2